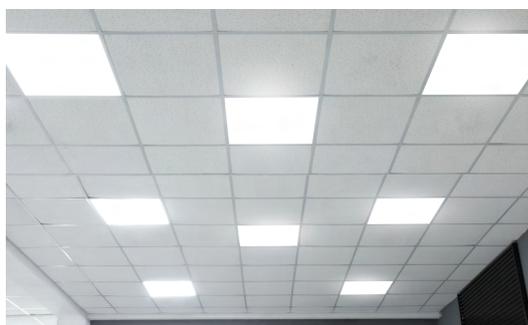




PASSAGE DES LUMINAIRES EN LED

Opération réalisable en régie



LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le devis comporte les éléments suivants :

- Il dresse l'état des lieux des équipements en place avant rénovation (nombre et puissance).
- Il indique les caractéristiques et le nombre et des nouveaux luminaires.
- Il indique la puissance installée par m² de surface utile éclairée.

LES RECOMMANDATIONS DU SIÉDS

De manière générale, les luminaires LED sont bien plus performants en termes de consommation mais également en termes de flux lumineux. Par exemple pour un bureau, le remplacement de 4 luminaires existants par un nombre identique de LED peut générer un niveau lumineux trop important, entraînant un inconfort manifeste.

Il convient également d'installer des luminaires confortable (pas d'éblouissement) avec de bons rendements.

Ainsi, pour tous les locaux assez grands avec des contraintes de confort (bureaux, gymnase, école etc.), nous recommandons vivement la réalisation d'une étude d'éclairage pas un professionnel (étude de type Dialux par exemple).

Nous recommandons également la sélection de matériel répondant aux spécifications de la fiche [CEE BAT-EQ-127](#) en fonction des catégories d'activités pour vous garantir la pérennité de l'installation.

LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
Économie d'énergie	Gain financier	Empreinte environnementale	Confort	Investissement humain	Investissement financier
++	++	+	++	+	++

LÉGENDE :

++ : Modéré + : Faible NC : Non concerné * : Régie possible